

« *Projet d'établissement de l'école maternelle et primaire spécialisée Sainte-Gertrude* »



1. INTRODUCTION :

Le texte ci-dessous constitue notre projet d'établissement. Ce document exprime notre volonté de concrétiser les projets éducatif et pédagogique de notre Pouvoir Organisateur en réalisant pendant les trois prochaines années les quelques actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative et rééducative. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du décret « Missions » du 24 juillet 1997 et sont en cohérence avec l'inspiration du projet éducatif du réseau, « Mission de l'École Chrétienne », le décret organisant l'enseignement spécialisé du 3 mars 2004, ainsi que des projets pédagogiques de la FédEFOC.

La réalisation de ce projet d'établissement qui est une œuvre collective nécessitera la collaboration des différents partenaires : élèves, parents, enseignants, éducateurs, membres du personnel paramédical, direction, Pouvoir Organisateur, acteurs externes. Cette responsabilité partagée par les différents acteurs s'exerce à toutes les étapes du projet : sa conception, sa réalisation, son évaluation.

La mise en œuvre de ce projet d'établissement n'a pas débuté avec l'obligation décrétable : elle s'inscrit dans la continuité des actions entreprises et dans la tradition de l'école. Ces réalisations déjà présentes constituent un appui important sur lequel les innovations projetées s'enracinent.

L'objectif est de concrétiser au maximum les intentions reprises dans notre projet d'établissement qui, suite à une évaluation, a été retravaillé et réajusté pour les trois années à venir. Nous serons bien sûr confrontés aux dures réalités du terrain et devons tenir compte des moyens mis à notre disposition pour aboutir.

Des évaluations régulières seront donc indispensables pour mesurer l'avancement du projet et les résultats obtenus à travers nos actions : ce sera la tâche du Conseil de Participation qui devra également identifier les raisons d'un échec éventuel et envisager les remédiations nécessaires.

Cette introduction décrit l'esprit dans lequel nous souhaitons que ce texte soit abordé.

2. RAPPEL DES VALEURS VÉHICULÉES DANS L'ÉCOLE EN RÉFÉRENCE AU PROJET ÉDUCATIF DU POUVOIR ORGANISATEUR

- *Le respect*
- *La politesse*
- *La tolérance*
- *La confiance*
- *La solidarité*
- *Le partage*
- *Le don de soi*
- *L'entraide*
- *La motivation*
- *La pensée positive*
- *L'effort*
- *Le bonheur, le plaisir*
- *La curiosité*
- *La sincérité*



3. RAPPEL DES MISSIONS DE L'ÉCOLE DANS LE CADRE DU PROJET PÉDAGOGIQUE DU POUVOIR ORGANISATEUR

- A. *Compétences disciplinaires : acquisitions des savoirs*
- B. *Compétences transversales : savoir être et savoir faire*

- *L'autonomie*
- *Le comportement*
- *La sociabilité*
- *L'ouverture*
- *Le bien-être*
- *L'intégration*



4. LA PRIORITÉ POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES : « NOTRE PROJET D'ÉTABLISSEMENT »

À l'école maternelle et primaire spécialisée Sainte-Gertrude, l'équipe éducative et rééducative souhaite **ENTRETENIR** et **DÉVELOPPER** des **MOYENS** pour se **CENTRER** davantage sur **L'ENFANT**.

a) Objectifs pour atteindre cette priorité :

- **Entretien et enrichir une ambiance de travail, un climat de classe**

Chacun veillera à ce que son local soit agréable et accueillant tant au niveau de la décoration que de l'ordre et de l'organisation matérielle. Il faudra privilégier la chaleur de l'accueil des enfants au sein de sa classe par la lumière d'un sourire, le réconfort d'une main, la reconnaissance des différences, la confiance et le respect mutuels.

Durant les heures de cours, il est souhaitable :

- ✓ *De privilégier le silence lors des déplacements dans les couloirs.*
- ✓ *D'éviter le dérangement inutile des titulaires.*
- ✓ *De limiter l'accès aux toilettes.*
- ✓ *...*

dans le respect du travail effectué au sein des classes.

Pour favoriser un climat chaleureux dans la salle des professeurs, chaque membre de l'équipe portera une attention particulière à l'ordre, à une certaine hygiène de vie (vaisselle, bruit, tabagisme...)



- **Créer des espaces et des temps de parole pour l'équipe :**

Il est impératif de prévoir des espaces reconnus par tous pour favoriser la concertation et les échanges indispensables (salle des professeurs, bureau de la direction, locaux des Maîtres d'Enseignement Individualisé, classes...)

Il est également impératif d'organiser des temps de parole pour tous les membres de l'équipe éducative et rééducative (conseils de classe, temps de concertation, réunions pédagogiques, conseil de direction, réunions du personnel).



Les conseils de classe sont organisés en lien avec le Programme Intégré et les temps de concertations sont définis en fonction des niveaux, des projets... L'équipe éducative et rééducative se rassemblera au minimum 3 fois par an (journées pédagogiques, assemblées générales...).
Nous devons prendre la parole de tous en considération.

Prévoir un accompagnement spécifique, s'enrichir de l'expérience d'une équipe pluridisciplinaire. (PMSS, Maîtres d'Enseignement Individualisé, bénévoles...)

- **Chaque membre de l'équipe définit un projet individualisé par enfant en tenant compte du vécu et des antécédents de celui-ci :**

Les membres du personnel devront prendre des rapports de fin d'année relatifs à l'élève concerné ou de son protocole d'admission.

Les membres de l'équipe paramédicale (logopède et kiné) joindront au dossier de l'élève un rapport qui déterminera le projet rééducatif pour l'année en cours (ce rapport restera assez technique, l'aspect relationnel restera confidentiel par respect de la relation individuelle avec l'enfant).

Les Maîtres d'Enseignement Individualisé déterminent le niveau des nouveaux élèves en tenant compte de leurs acquis scolaires et, dans la mesure du possible, de leur âge, de leur maturité et de leur aptitude au travail afin de faciliter leur intégration dans une classe de l'école.

Après une période d'essai, sur l'avis d'un conseil d'orientation et en tenant compte des possibilités d'accueil, un enfant peut être éventuellement dirigé vers une autre classe qui correspond mieux encore à ses besoins.

- **Définir en équipe un projet individualisé par enfant :**

C'est le rôle du conseil de classe. Avant celui-ci, chaque membre de l'équipe éducative et rééducative devra prendre connaissance du rapport évolutif et du Plan Individuel d'Apprentissage de l'enfant.

Les membres du personnel devront établir une fiche préparatoire reprenant les ressources et les difficultés de l'enfant dans les différents savoirs afin d'informer les autres membres du conseil de classe. Les différents intervenants se chargeront de faire parvenir leurs fiches dans un délai raisonnable au titulaire de l'enfant.

Ce projet individualisé sera conservé dans un dossier mis à jour par le titulaire. Les fiches préparatoires seront annexées au rapport du conseil de classe rédigé par les Maîtres d'Enseignement Individualisé et pourront être consultées à la demande.

Le Plan Individuel d'Apprentissage est un outil évolutif, il sera retravaillé si nécessaire.

À la fin de chaque année scolaire, prévoir un conseil d'orientation ou un temps de concertation entre les différents membres de l'équipe éducative et rééducative afin d'élaborer pour chaque enfant le projet de l'année scolaire suivante.



- **Définir un projet de classe en lien avec le Programme Intégré pour le groupe qui accueille cet enfant :**

Le Maître d'Enseignement Individualisé, en concertation avec le titulaire, élabore le projet de classe. Ce projet de classe sera réajusté régulièrement et présenté lors de chaque conseil de classe.

- **Assurer une continuité des apprentissages :**

L'équipe éducative (titulaires – Maîtres d'Enseignement Individualisé et direction) devra établir une progression de tous les apprentissages en lien avec le Programme Intégré, ainsi qu'une grille de compétences souhaitées pour chaque niveau.

L'équipe éducative devra mettre l'accent sur la différenciation des apprentissages afin de respecter le rythme de chaque élève et en tenant compte des objectifs prioritaires pour chacun.

- **Pratiquer l'évaluation formative, sommative :**

Le conseil de classe sera chargé de l'évaluation formative de l'enfant et définira un objectif prioritaire pour chacun.

L'équipe pluridisciplinaire développera des actions pour tendre vers l'objectif choisi. Une feuille de synthèse sera rédigée par le titulaire et transmise aux différents intervenants afin qu'ils puissent accompagner l'enfant dans son projet.

Les Maîtres d'Enseignement Individualisé seront chargés de l'évaluation sommative des compétences acquises pour situer l'enfant en fin d'année scolaire. Les différentes évaluations permettront, lors de réunions de concertation avec le titulaire et les membres du personnel paramédical (logopède et kinésithérapeute), de déterminer au mieux l'orientation de l'enfant pour l'année scolaire suivante.

- **Pratiquer l'auto-évaluation :**

Selon le type d'enseignement et la maturité de la classe, l'enseignant habituera l'enfant à s'auto-évaluer sur le plan du comportement, sur les progrès réalisés et les efforts fournis.

Au minimum une fois par semaine, l'enseignant organisera un conseil d'enfants au sein de la classe. La grille du bulletin permettant l'évaluation comportementale de l'enfant doit encore être retravaillée.



- **Impliquer les familles, les éducateurs... et réfléchir à une meilleure communication des progrès de l'enfant :**

Soit par le biais d'un journal tenant les parents informés de la vie à l'école, soit par le biais des réunions de parents (2 fois par an) et sur rendez-vous programmé si nécessaire, soit par le biais de cahier de communication ou de carnet d'évaluation.

Après la période d'observation, les parents seront informés des différentes prises en charge éducatives et rééducatives de leur enfant.

La réflexion sur le bulletin se poursuit en conformité avec le Programme Intégré.

- **Organiser à bon escient des temps de gratuité :**

Les activités vécues dans cette logique doivent correspondre aux intérêts et aux besoins des enfants. Dans cet axe, différents types d'activités s'y retrouvent : fonctionnelles, d'apprentissages, ludiques ou temps de repos.

Progressivement, amener l'enfant à gérer son temps pour le plaisir ou dans un but utilitaire en respectant les autres.

- **Développer l'intégration sociale de l'enfant :**

Par la pédagogie du projet, favoriser l'ouverture au monde extérieur :

- ✓ Correspondance scolaire...
- ✓ Partenariat avec des collègues pour des projets divers.
- ✓ Sorties extérieures...
- ✓ Classes de dépaysement
- ✓ Échanges sportifs
- ✓ Utilisation des multi-média...
- ✓ Journal de l'école.



Au fil de ces rencontres, permettre à l'enfant de développer son autonomie, de se socialiser et de se responsabiliser par des actions concrètes.

- **Former la personne, le citoyen à la lumière de l'Évangile :**

Éveiller la conscience de l'enfant en lui faisant vivre des projets dans lesquels ont intégré la dimension spirituelle dans la vie de l'école : pèlerinage à Tongres, fête de Noël, Pâques, préparation de la première communion, de la communion solennelle, de la confirmation, célébration du baptême, célébration du pardon...

Une chorale d'enfants anime ces célébrations.

Dans le cadre de la Pastorale scolaire, favoriser le décloisonnement et les échanges entre titulaires et maîtres de catéchèse afin de permettre, en dehors des cours de religion, des prolongements qui développeront, au quotidien, l'expression des valeurs de la vie chrétienne au sein des classes (cahiers de catéchèse, prières, intentions...)

- b) **Valeurs nécessaires pour atteindre cette priorité :**

Pour atteindre cette priorité, l'équipe devra faire appel à certaines valeurs du projet éducatif : RESPECT, SOLIDARITÉ, PARTAGE, ESPRIT D'ÉQUIPE et ce dans un climat POSITIF ET CONSTRUCTIF.

